



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ÉNERGIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Journée PCR 24 avril 2025 du Réseau radioprotection Centre

Dernières évolutions réglementaires concernant la radioprotection

Direction Générale de la Prévention des Risques
Service des risques technologiques
Mission sûreté nucléaire et radioprotection

Xavier MOYA

Décrets d'attribution des LA4 Ministres

- [Décret n° 2025-22 du 8 janvier 2025 relatif aux attributions du ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie – Légifrance](#)

« M. Marc FERRACCI, **ministre** auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, **chargé de l'industrie et de l'énergie**, exerce, ... »

« 5° La politique **en matière de sûreté et de sécurité nucléaire**, y compris en ce qui concerne le transport des matières radioactives et fissiles à usage civil, en matière de gestion des matières et déchets radioactifs et, **conjointement** avec la ministre du travail, de la santé, des solidarités et de la famille, **en matière de radioprotection** ;... »

- [Décret n° 2025-17 du 8 janvier 2025 relatif aux attributions du ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles](#)

« Le ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles a autorité sur :...

IV. - Pour l'exercice de ses attributions, il dispose de la direction générale de l'Institut national de la statistique et des études économiques, de la direction générale des collectivités locales, de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives et de la **direction générale de la prévention des risques** lorsque celle-ci exerce ses compétences **en matière de radioprotection** et de santé environnementale.... »

- [Décret n° 2025-29 du 8 janvier 2025 relatif aux attributions du ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche – Légifrance](#)

« ..Le ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche a autorité sur :..

2° La direction générale de la prévention des risques ;... »

"4° Sous réserve des compétences du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection, sur la direction générale de la prévention des risques."

Diapositive 2

LA4 **Forme : uniformiser la police et la hauteur du titre dans tous les slides**
LEGRIS Alexandra; 31/03/2025



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ÉNERGIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Loi du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire



Loi n° 2024-450 du 21 mai 2024

relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire

Article L.591-1 du code de l'environnement

- **La sécurité nucléaire** comprend la sûreté nucléaire, la radioprotection, la prévention et la lutte contre les actes de malveillance ainsi que les actions de sécurité civile en cas d'accident.
- **La sûreté nucléaire** est l'ensemble des dispositions techniques et des mesures d'organisation relatives à la conception, à la construction, au fonctionnement, à l'arrêt et au démantèlement des installations nucléaires de base ainsi qu'au transport des substances radioactives, prises en vue de prévenir les accidents ou d'en limiter les effets et, plus généralement, **de protéger la santé humaine ainsi que l'environnement.**
- **La radioprotection** est la protection contre les rayonnements ionisants, c'est-à-dire l'ensemble des règles, des procédures et des moyens de prévention et de surveillance visant à empêcher ou à réduire les effets nocifs des rayonnements ionisants produits sur les personnes, directement ou indirectement, y compris par les atteintes portées à l'environnement.

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2024-450 du 21 mai 2024, ces dispositions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Loi n° 2024-450 du 21 mai 2024

relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire

- Crée l'ASNR résultant de la fusion de l'ASN et de l'IRSN,
- Définit les missions et le fonctionnement de l'ASNR,
- Affecte le service de dosimétrie passive au CEA,
- Place les missions de la direction de l'expertise nucléaire de défense et de sécurité (DENDS), antérieurement exercées au sein de l'IRSN, mis à disposition du ministre de la défense (auprès du délégué à l'expertise nucléaire de défense et de sécurité),
- Place le délégué à l'expertise nucléaire de défense et de sécurité auprès du délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les installations et activités intéressant la défense, au MINARM,
- Place le Haut commissaire à l'énergie atomique sous l'autorité du Premier ministre.

Loi du 21 mai 2024: Missions et fonctionnement de l'ASNR

ASNR : Elle reste une Autorité Administrative Indépendante.
Elle :

- **Contrôle:** Sûreté nucléaire, radioprotection des activités nucléaires (INB, médical, transport...).
- **Expertise:** Missions de recherche et formation en sûreté nucléaire et radioprotection, Maintien de hautes compétences, meilleures connaissances scientifiques.
- **Veille:** Surveillance continue de la radioprotection sur le territoire national.
- **Surveillance:** Analyse des données dosimétriques et protection des personnes exposées.
- **Informe en toute transparence:** Collaboration avec le Parlement, diffusion des connaissances, participation à l'information du public et promotion de la culture de radioprotection.

Loi du 21 mai 2024: les attributions de l'ASNR

Attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

- en matière de contrôle et d'expertise (Articles L592-19 à L592-24-4)
- consultatives (Articles L592-25 à L592-27)
- en matière de coopération internationale (Articles L592-28 à L592-28-1)
- en matière de recherche (Articles L592-28-2 à L592-28-3)
- en matière de transparence et d'information (Articles L592-29 à L592-31)
- Situations d'urgence radiologique (Articles L592-32 à L592-33)

Loi du 21 mai 2024 : les attributions de l'ASNR

Attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

- en matière de contrôle et d'expertise (Articles L592-19 à L592-24-4)
- consultatives (Articles L592-25 à L592-27)
- en matière de coopération internationale (Articles L592-28 à L592-28-1)
- en matière de recherche (Articles L592-28-2 à L592-28-3)
- en matière de transparence et d'information (Articles L592-29 à L592-31)
- Situations d'urgence radiologique (Articles L592-32 à L592-33)

Diapositive 8

MX1 est ce que je développe les autres attribution je pense aux parties qui portent sur la consultation et sur la recherche

MOYA Xavier; 26/03/2025

LA7 oui un peu pour les missions consultatives, car elles nous concernent.

LEGRIS Alexandra; 31/03/2025

Loi du 21 mai 2024: les attributions de l'ASNR

Attributions en matière de contrôle et d'expertise (Articles L592-19 à L592-24-4)

- L'ASNR est compétente dans les domaines suivants :
 - Les INB
 - Le transport de substances radioactives,
 - Les équipements sous pression nucléaires
 - Les activités nucléaires dite « de proximité » (L. 1333-8 du CSP)
- L'ASNR :
 - ✓ apporte son **appui technique** au Gouvernement et aux autorités publiques dans ses domaines de compétence.
 - ✓ assure le **contrôle** du respect des règles générales et des prescriptions particulières dans ses domaines de compétence,
 - ✓ peut prendre **des décisions réglementaires** à caractère technique soumises à l'homologation par arrêté des ministres concernés,
 - ✓ peut **prescrire** au responsable d'activité nucléaire la réalisation, aux frais de celui-ci, d'analyses critiques d'un dossier, d'expertises, de contrôles ou d'études par des organismes extérieurs experts.
 - ✓ assure, en lien avec le ministère du travail, la **gestion et l'exploitation des données** résultant des mesures de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants.
 - ✓ **gère l'inventaire des sources de rayonnements ionisants** et en assure l'accès aux agents de contrôle de l'inspection du travail et aux inspecteurs de la radioprotection.

Loi du 21 mai 2024: les attributions de l'ASNR

Attributions consultatives (Articles L592-25 à L592-27)

- L'ASNR est consultée sur les projets de décret et d'arrêté ministériel de nature réglementaire relatifs à la sécurité nucléaire.
- Les avis rendus par l'ASNR sont réputés favorables s'ils ne sont pas rendus dans un délai de deux mois.
- Ce délai peut être réduit, en cas d'urgence motivée, par l'autorité administrative saisissant l'ASNR.
- L'ASNR rend publics les avis et décisions délibérés par son collège dans le respect des règles de confidentialité prévues par la loi.

Loi du 21 mai 2024: les attributions de l'ASNR

Situations d'urgence radiologique (Articles L592-32 à L592-33)

- **Gestion des urgences** : Intervient lors d'événements menaçant la santé et l'environnement par exposition aux rayonnements ionisants.
- **Soutien technique** : Aide les autorités à intégrer les risques nucléaires dans les plans d'organisation des secours.
- **Assistance au Gouvernement** : Apporte des conseils sur les mesures à prendre en situation d'urgence.
- **Recommandations** : Propose des mesures médicales, sanitaires et de sécurité civile.
- **Information du public** : Informe sur l'état des installations concernées et les risques environnementaux liés aux rejets.



Décrets d'application de la loi du 21 mai 2024

☐ Ministère de l'économie

- [Décret n° 2024-758 du 6 juillet 2024](#) relatif à la **prime d'accompagnement des fonctionnaires** à la création de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.
- [Décret n° 2024-1103 du 3 décembre 2024](#) pris en application des dispositions de l'article 14 de la loi n° 2024-450 du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire (**comité social économique comité social administratif**).
- [Décret n° 2024-1203 du 23 décembre 2024](#) **relatif au transfert des biens, droits et obligations** de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire à l'Etat et au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et modifiant les activités de ce dernier (pris en application de l'article 9);
 - Arrêté du 31 décembre 2024 relatif au transfert des biens, droits et obligations de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
- [Décret n° 2024-1278 du 31 décembre 2024](#) relatif à la **rémunération et à la compensation horaire des astreintes et des interventions** au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

☐ Ministère des armées

- [Décret n° 2024-1186 du 19 décembre 2024](#) relatif aux **transferts de contrats de travail** et aux mises à disposition prévus par les II et III de l'article 11 de la loi n° 2024-450 du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection
 - Initialement 2 décrets transfert des contrats de travail des salariés de la DEND et du service dosimétrie passive
- [Décret n° 2025-5 du 3 janvier 2025](#) portant **transfert des missions de la direction de l'expertise nucléaire de défense** et de sécurité au ministre de la défense et modifiant diverses dispositions relatives aux attributions du délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les installations et activités intéressant la défense.



Décrets d'application de la loi du 21 mai 2024

☐ Ministère du travail

- [Décret n° 2024-1238 du 30 décembre 2024](#) relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants (modifie le code du travail)
 - La gestion de "SISERI",
 - Le radon en milieu professionnel,
 - Les professionnels de santé au travail.
 - Les zones réglementés avec une nouvelle zone dite « de sécurité »,
 - Les vérifications (vérification initiale et les vérification périodiques, bien vérifier l'extérieur de la zone...),
 - Les contraintes de dose pour les travailleurs (outil de prévention),
 - La surveillance dosimétrique individuelle (en lien direct avec le SIR, les OA...).
 - La certification professionnelle pour le conseiller en radioprotection avec 2 certificats pour créer un métier d'expert en radioprotection (ERP) et d'améliorer la reconnaissance du certificat de personne compétente en radioprotection (PCR) avec un vrai jury comme pour le CAMARI.

☐ Ministère de la santé

- [Décret n° 2024-1240 du 30 décembre 2024](#) modifiant diverses dispositions réglementaires relatives à la protection contre les rayonnements ionisants.

☐ Ministère de l'environnement

- [Décret n° 2024-1194 du 19 décembre 2024](#) portant modification de divers textes pour tirer les conséquences de la création de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection
- [Décret n° 2024-1241 du 30 décembre 2024](#) relatif **aux conditions d'exercice d'activités rémunérées** par les services de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection et **aux procédures d'homologation de décisions réglementaires** à caractère technique prises par cette autorité

Fonctionnement de l'ASNR

- Section 2 : Composition du collège de l'ASNR (Article R592-1)
- Section 3 : Fonctionnaires mis à disposition de l'ASNR (Articles R592-2 à R592-7)
- Section 4 : Procédures d'agrément et d'accord relatives aux organismes extérieurs experts (Articles R592-8 à R592-16)
- Section 5 : Homologation des décisions de l'ASNR (Articles R592-17 à R592-20)
- Section 6 : Autres attributions (Articles R592-21 à R592-22-2)
- Section 7 : Enquêtes techniques (Articles R592-23 à R592-33)
- Section 8 : Commission des sanctions de l'ASNR (Articles R592-34 à R592-38)

Perspectives réglementaires : travaux en cours

- **Décrets à venir :**
 - relatif au concours réservé au sein de l'ASNR (au titre de l'article 13)
 - relatif aux instances sociales pérennes de l'ASNR
- **Arrêtés à venir**
 - modifiant l'arrêté répartissant les biens, droits et obligations entre le CEA, le MINARM et l'ASNR (prise en compte de la clôture de contrats ou signature de nouveaux contrats depuis fin décembre 2024)
 - relatif à l'approbation des comptes de l'IRSN et la répartition de sa trésorerie
 - relatifs à la modification l'ensemble des arrêtés en vigueur– arrêtés dit de « toilettage », portés par la DGPR, la DGS et la DGT

Merci de votre attention